

FORMATION

INFORMATIONS PRATIQUES

Livret d'accueil **STAGIAIRE**

URIOPSS de Normandie



www.uriopss-normandie.fr

N° SIRET : 839 326 808 00012

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

28 14 032 18 14

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Table des matières

<i>Vos contacts à l'Uriopss de Normandie</i>	<i>2</i>
<i>Se rendre à l'Uriopss de Normandie.....</i>	<i>2</i>
<i>Jours et horaires d'ouverture</i>	<i>3</i>
<i>Accueil des stagiaires en situation de handicap</i>	<i>3</i>
<i>Hébergements à proximité.....</i>	<i>3</i>
<i>Modalités des formations</i>	<i>4</i>
<i>Evaluation de l'action de formation.....</i>	<i>6</i>
<i>Collecte et traitement des données à caractère personnel.....</i>	<i>7</i>
<i>Organigramme (activité Formation).....</i>	<i>7</i>



Vos contacts à l'Uriopss de Normandie

Nous écrire :

Siège :

URIOPSS de Normandie
3, place de l'Europe
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Antenne de Rouen :

URIOPSS de Normandie
3, rue du Four
Immeuble le Challenger
76100 ROUEN

Nous contacter :



n.ponchelle@uriopss-normandie.fr

Nathalie PONCHELLE

Responsable Pédagogique, Référent Handicap et Qualité

☎ 07.49.24.34.33



v.taillepierre@uriopss-normandie.fr

Valérie TAILLEPIERRE,

Chargée de projets Ingénierie Formation

☎ 06.20.84.89.91

Se rendre à l'Uriopss de Normandie

LIEUX

Siège :

URIOPSS de Normandie - 3, place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Accès :

⇒ Tram **T1** - arrêt Place de l'Europe (Gare SNCF Caen – temps trajet 25 mn)

⇒ Bus **10** - arrêt Valeuse (Gare SNCF Caen – temps trajet 35 mn)

La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, tableau blanc et paperboard. Accès WIFI sur demande.

Antenne de Rouen :

URIOPSS de Normandie - 3, rue du Four - Immeuble le Challenger 76100 ROUEN
Salle Le Pacifique

Accès :

⇒ Métro **Station SAINT SEVER**- Lignes TECHNOPOLE ou GEORGES BRAQUE
(Direct Gare SNCF Rouen droite – temps trajet 10 mn)

La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, tableau blanc et paperboard. Accès WIFI sur demande.

Jours et horaires d'ouverture

Les locaux de l'Uriopss de Normandie sont ouverts :

⇒ Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h45 et de 13h30 à 17h15

⇒ Le vendredi : de 08h30 à 12h45 et de 13h30 à 16h15.

En dehors de ces horaires, le service Formation dispose d'une messagerie en cas de besoin, ou joignable par mail :

⇒ n.ponchelle@uriopss-normandie.fr

⇒ v.taillepierre@uriopss-normandie.fr

Accueil des stagiaires en situation de handicap



Nous invitons les stagiaires en situation de handicap à préciser leur besoin dans le bulletin d'inscription ou à contacter l'Uriopss de Normandie en amont de la formation afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique.

Nathalie PONCHELLE, référente handicap se tient à votre disposition pour envisager les adaptations pédagogiques à mettre en place.

Hébergements à proximité

L'Uriopss de Normandie ne bénéficie d'aucune condition tarifaire particulière avec les établissements proposés ci-après. Cette liste est proposée à titre informatif.

Siège :

Hôtel ibis Caen. Hôtel de tourisme 3 étoiles

6 Boulevard du Grand Parc, 14200 Hérouville-Saint-Clair - 02 31 95 60 00

Antenne de Rouen :

Hôtel ibis. Hôtel de tourisme 3 étoiles

44 Rue Amiral Cécille, 76100 Rouen - 02 35 63 27 27

Modalités des formations

Important ! La communication du **mail du stagiaire et/ou du responsable** est importante afin de vous assurer le bon acheminement des différents documents concernant la formation.

Formations INTER-établissement

Formations réalisées au sein de l'Uriopss de Normandie.



Une fiche détaillée de chaque formation est disponible sur simple demande auprès du service formation de l'URIOPSS de Normandie, qui sera accompagnée du Règlement Intérieur « service formation » (document également disponible sur le site Internet).

Le bulletin d'inscription est disponible :

- sur notre site Internet www.uriopss-normandie.fr (rubrique Formation),
- sur simple demande (format numérique),

Votre inscription est à effectuer le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le début de la formation en retournant un bulletin d'inscription dûment complété par mail.

Vous recevrez un accusé de réception de votre inscription par mail. L'envoi par mail du bulletin d'inscription vaut acceptation par le stagiaire du Règlement Intérieur joint au programme et CGV.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

- En cas de dépassement de l'effectif maximum (de 6 à 12 stagiaires en fonction des thématiques ou modalités pédagogiques), les coordonnées seront ajoutées à la liste de candidats potentiels. En cas de désistement et/ou report sur une éventuelle session supplémentaire, contact sera repris.
- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'Uriopss de Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à trois jours de la date prévue de déroulement. L'Uriopss de Normandie en informe le stagiaire et/ou l'organisme par message électronique ou par téléphone.

Une convention de formation est adressée à l'employeur en deux exemplaires, accompagnée du programme détaillé du stage, et de la (des) convocation(s) du(es) stagiaire(s) précisant les modalités pratiques de la formation (horaires, lieu, dates, ...).

Un exemplaire signé de la convention doit être transmis et retourné à l'Uriopss de Normandie avant l'exécution de l'action de formation.

Formations INTRA-établissement

Formations réalisées au sein de votre établissement/service, pour vos salariés et bénévoles. Le formateur se déplace sur site.

L'Uriopss de Normandie adresse une proposition pédagogique personnalisée correspondant à la prestation souhaitée, détaillée, qui fait foi de devis, à retourner complétée et signée en cas d'accord.

- Un contenu construit sur mesure pour des besoins spécifiques, à partir des besoins analysés par l'équipe pédagogique et/ou d'un cahier des charges,
- Un déroulement de l'action de formation au sein de l'environnement professionnel,
- Un planning adapté tenant compte des contraintes.

Afin que les conditions de formation soient favorables, le groupe doit, sauf exception, être constitué de 12 stagiaires maximum.

En cas d'accord, une convention de formation est adressée à l'employeur en deux exemplaires. Un exemplaire signé de la convention doit être transmis et retourné à l'Uriopss de Normandie avant l'exécution de la prestation de formation, accompagné de la liste des stagiaires.

Formations DISTANCIELLES (*blended-learning ou à 100% distanciel*)

L'Uriopss de Normandie adresse par mail au stagiaire les conditions de déroulement (dates et horaires des classes virtuelles, codes d'accès, ...) et le matériel nécessaire pour suivre la formation : un ordinateur avec une sortie son, une connexion Internet, un casque, un micro et une webcam si souhaité pour les classes virtuelles.

Une assistance technique est proposée au stagiaire en cas de besoin.

⇒ **Horaires, durée et lieu**

En règle générale, les stages présentiels ont lieu de 9h30 à 16h30, soit une durée de 6 heures.

Formations INTER

Nos formations sont proposées **dans les locaux de l'Uriopss de Normandie** à Hérouville Saint Clair ou Rouen, ou dans une salle extérieure si nécessaire. Ces informations sont portées à la connaissance du stagiaire dans sa convocation. L'accueil des stagiaires est prévu à partir de 9h15. Un accueil des stagiaires est prévu et un espace café est organisé à leur arrivée.

Les repas sont pris à l'extérieur (si besoin, une réservation est faite par l'Uriopss de Normandie). Ces frais ainsi que les frais de déplacement ne sont pas inclus dans le coût du stage.

Formations INTRA

L'établissement/service choisit et précise le lieu de la formation.

L'organisation des repas incombe à l'établissement/service qui en assure la réservation pour les stagiaires et le formateur.

Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire sera soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

À l'issue de la formation, l'Uriopss de Normandie s'engage :

Après du stagiaire :

- A lui remettre un des exemplaires de l'attestation de fin de formation,

Après de l'employeur :

- A lui envoyer le deuxième exemplaire ;
- Les copies des feuilles d'émargement (*INTRA uniquement*) ;
- La synthèse de l'évaluation à chaud des stagiaires ;
- Une enquête de satisfaction (à destination du financeur) ;
- La facture de la prestation ;
- Un questionnaire d'évaluation à froid dans les trois à six mois qui suivent l'action de formation.

Evaluation de l'action de formation

Auto-évaluation des objectifs pédagogiques par le stagiaire et contrôle du formateur

Le formateur s'assure de la bonne compréhension du contenu de son intervention par les stagiaires tout au long de la formation (questions, reformulations, ...).

Au cours et/ou en fin de formation, le formateur propose aux stagiaires d'autoévaluer leurs connaissances (QUIZ, QCM, cas pratiques, ...), en lien avec les objectifs pédagogiques.

Satisfaction de l'action de formation suivie

En fin de session, une fiche individuelle d'évaluation (« *évaluation à chaud* ») est remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée. Ces évaluations sont transmises à l'Uriopss de Normandie et traitées par le service Formation.

Les résultats sont communiqués à l'employeur et sont traités pour alimenter le rapport d'activité de notre service. Les bilans sont disponibles dans nos dossiers informatisés et diffusés aux intervenants extérieurs pour information.

Les évaluations des participants fournissent des informations sur les points nécessitant un ajustement, des améliorations ou une adaptation de l'action de formation.

Une enquête de satisfaction est également transmise à l'association afin d'évaluer la qualité du service rendu par notre organisme et de la prestation délivrée.

Evaluation à froid de la formation

Dans les trois mois à six mois qui suivent le stage, un questionnaire en ligne est adressé par mail au stagiaire directement ou par l'intermédiaire de son employeur pour diffusion.

Bilan du formateur

A l'issue de l'action de formation, le formateur complète un bilan qu'il adresse au service Formation. Celui-ci permet de s'assurer des conditions de réalisation de la formation, du respect du programme, des adaptations éventuelles des modalités pédagogiques aux objectifs.

Son traitement est interne et doit permettre d'améliorer les formations que nous proposons.

Collecte et traitement des données à caractère personnel

Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel

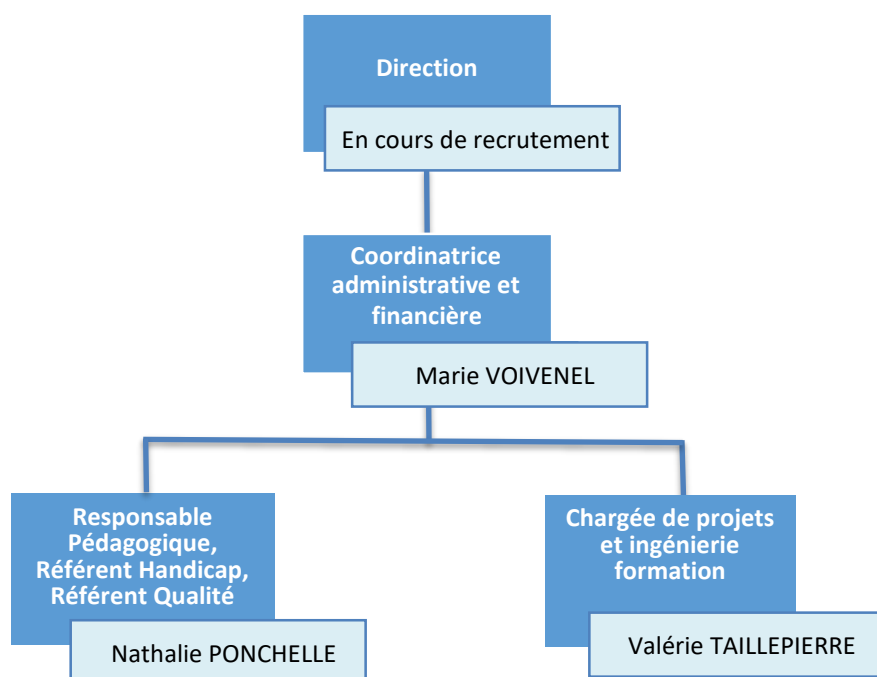
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant.

Le Responsable du traitement est l'Uriopss de Normandie, 3, place de l'Europe 14200 Hérouville Saint Clair.

Le traitement des données collectées a pour finalités l'information, la gestion des inscriptions, le suivi et l'évaluation des actions de formations délivrées par l'Uriopss de Normandie, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en faisant une demande par courrier adressé à l'Uriopss de Normandie.

Organigramme (activité Formation)





URIOPSS de Normandie

Nathalie PONCHELLE, Responsable Pédagogique

E-mail : n.ponchelle@uriopss-normandie.fr

Tél. : 07.49.24.34.33

Valérie TAILLEPIERRE, Chargée de Projets Formation

E-mail : v.taillepierre@uriopss-normandie.fr

Tél. : 06.20.84.89.91